

BNP Paribas : pourquoi la France ne comprend pas la décision américaine

Le droit européen n'est pas aussi restrictif en matière d'embargo que celui appliqué par les États-Unis.

Par **Géraldine Russell**

Publié le 06/06/2014 à 08:02,

Mis à jour le 06/06/2014 à 08:35



Les États-Unis décrètent un embargo commercial et financier sur l'Iran et le Soudan. BNP Paribas décide de passer outre et fait affaires, en dollars, avec les deux pays. La banque est condamnée. Jusqu'ici, rien d'anormal. Sauf que BNP Paribas est une banque française et que si elle avait commercé avec l'Iran ou le Soudan en euros, elle aurait été soumise aux lois européennes et non américaines. Et celles-ci sont bien moins restrictives en matière d'embargo que celles des États-Unis. Fallait-il alors condamner la BNP? La polémique est née.

En 1996 puis 1998, le droit américain se dote de deux textes, l'acte sur les sanctions à l'encontre de l'Iran et de la Libye (ILSA) et celui sur les sanctions à l'égard du Soudan, particulièrement restrictifs. Toute transaction commerciale ou financière avec ces pays est strictement interdite. «L'Europe s'est elle dotée d'une batterie de textes, qui n'affectent que des secteurs très spécifiques, notamment dans le domaine militaire», explique Alain-Christian Monkam, avocat aux barreaux de Paris et Londres. Ce qui est donc considéré aux États-Unis comme une infraction est donc en partie autorisé en Europe. C'est cette divergence juridique qui a conduit à la levée de boucliers des politiques français afin de défendre BNP Paribas.

Approche française vs approche américaine

Pourtant, BNP a bel et bien fauté. En libellant ses transactions en dollars, la banque était soumise au droit américain. Et, comme le rappelait Frances Coppola dans la tribune qu'elle a récemment publiée dans le magazine américaine *Forbes*, «personne ne peut soutenir qu'une banque qui travaille aux États-Unis ne serait pas obligée de se soumettre aux lois américaines». Outre-Atlantique, plus qu'en Europe, on ne badine pas avec la loi. «Il n'existe pas aux États-Unis de tradition de l'État comme en France. Leur valeur fondamentale, c'est le droit, pas l'État», explique Stéphane de Navacelle, avocat aux barreaux de Paris et New York.

En refusant de reconnaître au plus vite ses erreurs, la BNP s'est attirée les foudres des autorités américaines. «Les États-Unis attendent de la transparence de la part des entreprises. La logique uniquement défensive est une approche française, qui n'est pas adaptée face à un régulateur américain», déplore Stéphane de Navacelle.

L'Europe pourrait elle aussi poursuivre des entreprises américaines

Si le montant de l'amende, assez inédit, a suscité l'indignation française, personne ne s'est risqué à contester la légitimité des lois américaines en question. Car ces dernières poursuivent le même but que les règlements en la matière publiés plus tard par l'Union européenne: restreindre au maximum les possibilités de financement des groupes terroristes. «Le droit est un outil pour mettre fin aux abus, comme un outil de politique étrangère, analyse Stéphane de Navacelle. Il est ici au service des mêmes valeurs.» L'Europe -comme la France- a tout autant que les États-Unis la possibilité de sanctionner les entreprises étrangères qui ne respecteraient pas à la lettre ses textes. Encore faut-il qu'elle le veuille et qu'elle se dote des moyens pour le faire.

Dans d'autres domaines, elle n'a pas hésité à poursuivre et sanctionner des entreprises américaines. Elle est par exemple en pointe en matière de protection des données personnelles sur internet et fait régulièrement pression sur les géants américains du web pour qu'ils se conforment à ses textes. En matière de lutte contre la fraude fiscale par exemple, la France peine encore à sévir. Le service central de prévention de la corruption (SCPC) réclame depuis plusieurs mois un équivalent aux lois américaine et anglaise en la matière... sans succès pour l'instant. Pendant ce temps, les États-Unis ont à plusieurs reprises condamné des banques européennes sur cette question. Qui le leur reprochera?

